

MODALITES DE CONSULTATION OU D'ASSOCIATION DU PETR AU TITRE DE LA COMPATIBILITE DES PROJETS AVEC LE SCOT

PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME	ÉLABORATION <i>ou</i> RÉVISION PLU / PLUi		RÉVISION ALLÉGÉE	MODIFICATION <i>ou</i> MOD. SIMPLIFIÉE PLU / PLUi	DÉCLARATION DE PROJET
DISPOSITION RÈGLEMENTAIRE	<i>Article L153-11 du code de l'urbanisme</i>	<i>Article L153-16 du code de l'urbanisme</i>	<i>Article L153-34 du code de l'urbanisme</i>	<i>Article L153-40 du code de l'urbanisme</i>	<i>Article L153-54 du code de l'urbanisme</i>
	Notification de la délibération prescrivant la procédure au PETR	Notification du projet arrêté au PETR pour avis	Notification du projet arrêté au PETR pour avis	Notification du dossier de modification au PETR avant l'enquête publique ou la mise à disposition du public	Notification du dossier au PETR pour avis
COMPÉTENCES ET ACTIONS DU PETR	Il est conseillé d'associer le PETR dès le début de la procédure	Le PETR émet un avis sous 3 mois après réception du dossier	Le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint avec les PPA. Le PV de séance vaut avis des PPA et figure au dossier d'enquête	Le PETR formule des observations versées au dossier d'enquête	Le projet fait l'objet d'un examen conjoint avec les PPA. Le PV de séance vaut avis des PPA et figure au dossier d'enquête

INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME	AUTORISATION COMMERCIALE EN CDAC	PC PORTANT SUR UN COMMERCE DE 300 à 1 000 m ² de surface de vente	PC <i>ou</i> PERMIS D'AMÉNAGER > 5 000 m ² , ZAC, ZAD	Projet d'énergie renouvelable
DISPOSITION RÈGLEMENTAIRE	<i>Article L752-1 du code du commerce</i>	<i>Article L752-4 du code du commerce</i>	<i>Article L142-1 et R142-1 du code de l'urbanisme</i>	
	Le Président du PETR siège en CDAC et vote au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOT	Notification du dossier de permis de construire dans les 8 jours au PETR	Ces procédures doivent être compatibles avec le SCOT mais aucune consultation n'est rendue obligatoire par le code	Possibilité de notification du dossier au PETR pour avis
COMPÉTENCES ET ACTIONS DU PETR	Le PETR analyse le dossier	Le PETR analyse le dossier	Le PETR peut donner un avis s'il est sollicité ou accompagner les services d'autorisations du droit des sols, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le SCOT	Le PETR peut donner un avis s'il est sollicité